

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-016

L'an deux mille vingt trois
Le cinq avril
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, convoqué le 29 mars 2023 par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire**.

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Pierre BETEND, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Marie-Cécile PASQUIER M. Lucas THABUIS M. Mickaël JOLIVET-BALON, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Excusées : Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

Objet de la délibération : Budget principal – Compte administratif 2022

Arrivée de M. Eric BERTELOOT.

M. le Maire sort de la salle.

Mme Sheila MICHEL présente le compte administratif établi par l'ordonnateur, qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022

Recettes de l'exercice	2 742 807,42 €
Excédent antérieur reporté	490 757,19 €
Total des recettes	3 233 564,61 €
Dépenses de l'exercice	2 711 789,26 €
Déficit antérieur reporté	0 €
Total des dépenses	2 711 789,26 €
Résultat de l'exercice	31 018,16 €
Résultat de clôture à affecter	521 775,35 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2022

Recettes de l'exercice	1 536 483,86 €
Excédent antérieur reporté	0 €
Total des recettes	1 536 483,86 €
Dépenses de l'exercice	1 032 540,69 €
Déficit antérieur reporté	394 663,43 €
Total des dépenses	1 427 204,12 €
Résultat de l'exercice	503 943,17 €
Résultat de clôture à affecter	109 279,74 €

Mme Sheila MICHEL demande au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DE VALIDER** le compte administratif présenté.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-016

Délibération votée à 17 Pour et 5 Contre (Mme Aurélie ROCHE, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Odile VIX, M. Francis MARCHAL et M. Mickaël MAISTRE).

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,
Au registre suivent les signatures,
Pour copie conforme le 7 avril 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.



La secrétaire de séance,
Christiane PERILLAT-CHARLAZ.

Transmis en Préfecture le : 07 AVRIL 2023

Rendue exécutoire le : 07 AVRIL 2023

Le Maire,
Christophe FOURNIER